

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20/12/2012

* * * * *

Le 20 Décembre 2012, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,

Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,

MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François

Absent : M. LEFÈVRE Guy

Secrétaire de séance: Mme PEREIRA Marie Manuela.

Madame le Maire propose au Conseil de rajouter à l'ordre du jour, une délibération pour permettre le paiement du candélabre d'éclairage public détérioré par l'accident du 8 octobre 2012 ainsi qu'une délibération concernant la convention ATESAT.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance précédente ayant été lu et adopté, la séance peut commencer.

* * *

– **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN RELATION AVEC LA PRISE DE COMPÉTENCE ACQUISITION – CONSTRUCTION – ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE CINÉMA LE BALZAC RECONNUE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération n°12/123 du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2012 approuvant les statuts modifiés,

Vu la mise en vente par la Caisse d'Épargne de la salle de cinéma Le Balzac située 16 place Aristide Briand et 22 rue de la République à Château-Renault, composé d'un ensemble de 386 m² et comprenant :

- au rez-de-chaussée haut, un cinéma,
- au rez-de-chaussée bas, un espace modulable,

Vu le prix de vente raisonnable de cette salle de cinéma,

Considérant qu'aux termes de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2005, la Communauté de Communes exerce en lieu et place de ses communes membres la compétence en matière « culturelle » suivante :

Politique Sportive et Culturelle :

- Acquisition, construction, entretien et fonctionnement de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire
- Aides aux associations ayant pour objectif le maintien d'une activité cinématographique

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir une offre culturelle diversifiée, et notamment une offre cinématographique de qualité pour la population,

Considérant le classement de ce cinéma en Art et Essai,

Considérant que la gestion de ce cinéma est assurée depuis de nombreuses années par une association de bénévoles et d'adhérents provenant des 16 communes du Castelrenaudais,

Considérant la fréquentation de ce cinéma par des familles provenant des 16 communes du Castelrenaudais,

Considérant de fait l'intérêt communautaire certain de cet équipement,

Considérant que la modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Madame le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** les statuts modifiés par délibération n°12/123 du Conseil communautaire du Castelrenaudais en date du 27 novembre 2012 (annexés à la présente) intégrant la compétence « Acquisition, construction, entretien et fonctionnement de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire ».

1. VOIRIE – DÉLIBÉRATION POUR RETARD DES TRAVAUX

Cette délibération est annulée. Elle ne sera pas nécessaire pour payer les entreprises.

2. REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR UN PROFESSEUR DES ÉCOLES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les factures payées par une institutrice de l'école primaire Madame AMIGUES Hélène pour un montant de 252,01 € pour des dépenses concernant l'école de Dame-Marie-les-Bois

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement des frais engagés par l'institutrice de l'École de Dame-Marie-les-Bois.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- le remboursement des sommes engagées par l'institutrice de l'École Primaire Madame AMIGUES Hélène soit 252,01 € sur le budget fournitures scolaires compte 6067 du budget 2013.

3. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

• Tableaux numériques

Les professeurs d'école ont fait la demande de trois tableaux numériques pour l'école. Elles sont très motivées et ont fait faire des devis. Elles ont également organisé une réunion de démonstration à laquelle étaient conviés les parents d'élèves. Madame le Maire s'est engagée à solliciter une aide financière auprès de l'inspection académique pour l'année 2013 car les crédits sont épuisés pour l'année 2012.

Si la commune peut obtenir une subvention, il sera possible d'équiper les trois classes, sans cela, la commune pourra financer un seul tableau en fonds propres.

Le Conseil après en avoir discuté, entérine la proposition de Madame le Maire.

Le Conseil rappelle qu'il s'agit d'une dépense d'investissement et que l'achat doit être fait par la commune.

• Poursuite du busage

Le busage rue du Vau Corneille est en voie d'achèvement. Le calcaire déposé actuellement doit se tasser durant l'hiver. Les travaux reprendront au printemps. Le cheminement sera alors effectué de façon définitive par un lit de gravillon identique à celui des trottoirs et une bande enherbée séparera la route du cheminement.

Le conseil rappelle que ce cheminement piétonnier n'est pas un parking et invite les riverains à utiliser leur propre terrain pour le stationnement des voitures particulières.

Si les crédits le permettent, la commune poursuivra le busage des fossés à l'intérieur du bourg dans l'année 2013 comme elle s'y était engagée. La rue de la Bruyère sera prioritaire puis la rue des Charmes (sur un seul côté) et la rue du Pavot.

4. RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT (ASSISTANCE TECHNIQUE PAR L'ÉTAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DES COMMUNES)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'Assistance Technique par l'État pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire au bénéfice des communes

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un renouvellement de cette convention qui permet à la commune de bénéficier des services de la Directions Départementale des Territoires pendant deux ans. La commune de Dame-Marie-les-Bois est éligible à cette prestation. Le montant dû pour 2013 s'élève à 95,24 €

5. REMPLACEMENT D'UN CANDÉLABRE DÉTRUIT PAR UN ACCIDENT

La société Eiffage est intervenue comme la commune l'avait demandé pour remplacer le candélabre détruit. L'assurance est intervenue pour un montant de 1 086,41 €.

Madame le Maire sollicite le Conseil pour délibérer afin de pouvoir payer la facture de l'entreprise EIFFAGE qui parviendra à la mairie début janvier. Or, aucun crédit n'a été affecté à ce paiement en 2012 car la commune n'avait pas prévu une opération d'investissement en éclairage public au budget 2012.

Madame le Maire demande donc au Conseil d'ouvrir une opération « Éclairage public » sur le budget 2013 et de la créditer au minimum du montant de cette facture.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote et décide à l'unanimité :

- De procéder au paiement de cette facture début 2013 dès réception de celle-ci
- D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2013 en investissement « Opération 53 Remplacement d'un candélabre et éclairage public »

6. ISOLATION THERMIQUE DE LA MAIRIE ET RÉHABILITATION DU 1^{ER} ÉTAGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a bénéficié du diagnostic thermique gratuit financé par la Région au titre de l'aide aux petites communes. Ce diagnostic préconise des travaux d'isolation importants au premier étage et la réfection à l'identique des portes du rez-de-chaussée de la mairie.

La réhabilitation du 1^{er} étage avait déjà été amorcée mais les travaux préconisés permettraient de terminer cette réhabilitation et de faire au 1^{er} étage une salle d'archives, une petite salle de réunion et un bureau pour les adjoints ou pour le maire, le bureau de celui-ci se trouvant actuellement dans la salle du conseil au rez-de chaussée.

Le montant prévisionnel des travaux (électricité, chauffage, isolation, peinture, menuiserie,...) s'élève à 59 300 € HT soit 70 922,80 TTC et permettrait une économie de chauffage passant de la classe C à la classe A.

Le financement est prévu selon les critères suivants :

| | |
|--|--------------------|
| Subvention DETR au taux de 40 % sur l'ensemble du projet : | 23 720 € |
| Subvention Région au taux de 50 % sur l'isolation uniquement : | 14 300 € |
| Autofinancement : | 17 000 € |
| Emprunt : | 4 280 € |
| Emprunt complémentaire pour couvrir la TVA | 11 622,80 € |
| TOTAL | 70 922,80 € |

Entendu le rapport de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'inscrire l'opération « Isolation thermique de la mairie et réhabilitation du 1^{er} étage » au budget 2013
- De solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR année 2013 au taux le plus élevé possible
- Donne pouvoir à Madame le maire pour faire les démarches nécessaires et pour signer tous documents se rapportant à cette opération.

7. INFORMATIONS

- Animation pour les jeunes enfants non scolarisés à la salle des fêtes.

Date des rencontres d'échanges et de jeux ouverts aux parents et assistantes maternelles autour des enfants :

- Mardi 15 janvier de 9 h 30 à 11 h 30
- Mardi 29 janvier de 9 h 30 à 11 h 30
- Mardi 12 février de 9 h 30 à 11 h 30
- Mardi 26 février de 9 h 30 à 11 h 30
- Mardi 12 mars de 9 h 30 à 11 h 30
- Mardi 26 mars de 9 h 30 à 11 h 30

Pour plus d'informations sur ces rencontres s'adresser à SOFIA au 02.47.56.11.84

8. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal et le CCAS remercient l'association de Ball Trap, animé par Monsieur Gaudreau du don de 180 € au CCAS

Des réparations sont à prévoir sur le véhicule communal.

Galette des anciens – mercredi 16 janvier à 15 heures à la salle des fêtes

Prochain conseil : jeudi 24 janvier

A Dame-Marie-les-Bois, le 2 janvier 2013

**Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD**